

GROUPE D'EXPERTS DES NATIONS UNIES POUR LES NOMS GÉOGRAPHIQUES

Compte rendu de la réunion du Groupe de travail sur les noms de pays

Lundi 19 mars 2018, 14h15-18 heures, au CNIG - IGN Saint-Mandé (Paris, France)

La réunion se déroule en anglais et en français.

Pays représentés : Algérie, Estonie, France, États-Unis, Finlande, Pologne, République de Corée, Royaume-Uni.

En préambule, il est rappelé que la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques qui se réunissait tous les cinq ans a décidé à sa 11^e Conférence (août 2017) de changer de structure et se réunir désormais sous le nom de session tous les deux ans. Des groupes de travail intersessions peuvent se réunir en tant que de besoin.

La réunion du Groupe de travail sur les noms de pays, qui a lieu aujourd'hui, se tient pour la première fois de mémoire d'expert à Paris.

1. Suivi des changements de noms de pays

Libye (la) – l'État de Libye, en français, Libya – State of Libya, en anglais, noms officiels reçus du service de terminologie des Nations unies (22 décembre 2017)

2. Suivi des modifications de systèmes de romanisation pour les noms locaux officiels de pays

State of Libya – *Dawlat Lībiyā* – forme longue locale : la romanisation des noms locaux officiels en arabe est d'autant plus difficile que les voyelles ne sont pas toujours indiquées et que leur prononciation varie.

⇒ Mettre à jour les formes officielles locales arabes d'après le nouveau système de romanisation approuvé à la 11^e Conférence.

Le nom de pays Érythrée est écrit de 15 manières différentes, voire plus, dans les ouvrages de référence des pays de langue arabe, selon sa prononciation. Il est donc difficile de statuer sur une seule forme romanisée officielle. Le système de romanisation de 1972 est toujours utilisé dans certains pays tandis que d'autres se réfèrent au système mis au point en 2007 et avalisé en 2017 malgré de nombreuses erreurs relevées.

⇒ En note, mettre une indication sur le système utilisé.

Cabo Verde (sans article) remplace depuis 2014 Cape-Verde – Cap-Vert (le) - dans toutes les langues à alphabet latin et est translittéré phonétiquement dans les autres langues dans la liste des noms des pays des Nations Unies à la demande du pays concerné.

Czechia, Tchéquie (la) : la forme courte est adoptée officiellement depuis le 17 mai 2016.

3. Poursuivre la mise à jour et compléter les formes officielles locales

Les noms de pays suivants ont été étudiés selon l'ordre du jour communiqué aux participants. De l'analyse de la liste des commentaires émis lors de la 11^e Conférence, il ressort que des précisions pourraient être apportées pour les noms locaux suivants :

Algérie : le nom du pays en langue tamazight (autrefois appelée « berbère ») n'a pu être établi faute de confirmation officielle. Il est rappelé qu'il existe trois écritures différentes du tamazight (tifinagh, arabe, latin).

⇒ En note : citer les documents officiels. En revanche, s'abstenir de l'écrire dans les formes locales.

Fidji : les formes romanisées par l'ONU du nom de l'État en hindi seraient : Phījī (forme courte), Ripablik āph Phījī (forme longue). Notez que la syllabe *aph* dans la forme longue porte à la fois un macron et une brève sur le *a*.

Irak : action terminée, en accord avec la constitution, romanisation selon le système BGN/PCGN 2007. Ajouter cette information en note.

Mongolie : l'enquête menée pencherait en faveur d'une forme courte identique à la forme longue.

L'exemple du Burkina Faso 'pays des hommes intègres' (la version 'pays des hommes libres' a également été signalée), qui est mentionné tantôt sous la forme Burkina, tantôt sous la forme Faso, a été rappelé à cette occasion.

À propos des formes longues et des formes courtes, il est relevé que la forme courte, qui est la forme usuelle du pays, peut être parfois appréciée comme la forme officielle (par exemple, la Constitution française de 1958 mentionne à l'article 1^{er} la *France*, et non la *République française*). Cependant, la forme longue, elle aussi officielle, est celle qui figure obligatoirement dans les textes politiques ou juridiques.

⇒ Ajout du mot *uls* « État » après *Mongol*. Ajouter dans la note que « Mongol » est parfois utilisé comme forme courte.

Maroc : Le Maroc a officiellement choisi l'écriture tifinagh, ce qui n'est pas le cas des autres pays du Maghreb et de l'Afrique sub-saharienne où l'amazigh est pratiqué. Cependant, les références de la romanisation, qui est du domaine de l'État, ne sont pas très claires.

La romanisation apportée par le Père Charles de Foucauld a été notée dans un opuscule édité par l'IGN (France) en 1922. Faire un scan de ce document, à diffuser aux participants.

⇒ En note : l'officialisation de l'écriture tifinagh pour la langue tamazight. Pour le Maroc, le GT Romanisation pourrait fournir le lien et le système ALA.

Pakistan : l'inversion des mots en ourdou est justifiée.

⇒ Effectuer l'inversion des mots de la forme longue locale en ourdou.

Ouganda : d'après l'enquête, l'article 3 de la constitution de 2005 n'est pas du tout appliqué. Apparemment la seule langue officielle est l'anglais.

⇒ Laisser en l'état.

Monténégro : le code alpha 2 ISO n'est pas encore donné ; seul le code alpha 3 existe (cnr). En revanche, la langue est bien le monténégrin.

⇒ Opérer le changement de la langue, et ajouter le code ISO cnr.

State of Palestine – État de Palestine – *Dawlat Filastīn* : les Nations unies classe le nom de cet État observateur sous la lettre S. Cependant le tableau EFSRCA le classe à la lettre P.

⇒ Ajout de cet État observateur, à classer sous la lettre P. Mettre en note qu'il s'agit d'un État observateur, au même titre que le Saint-Siège.

Brunei Darussalam, Guinée équatoriale, Lesotho, Marshall, Nauru : en attente d'investigation.

Le document UNGEGN sera maintenu à jour par Élisabeth Calvarin.

Une précision : les « Émirats arabes unis » sont un État fédéral composé de plusieurs émirats. Plutôt que d'écrire *Al Imārāt al 'Arabiyyah al Muttaḥidah*, il serait plus juste d'indiquer *Dawlat al Imārāt al 'Arabiyyah al Muttaḥidah*.

⇒ Se renseigner auprès des autorités toponymiques officielles du pays concerné.

4. Comparer les listes existantes de noms de pays pour identifier les différences et, si possible, les éliminer.

Pour la définition entre *country* et *state*, voir l'introduction de la liste UNGEGN.

Il a été décelé très peu de différences entre les listes, essentiellement des erreurs typo. Il en sera tenu compte dans la mise à jour du document UNGEGN.

5. Poursuite des liens avec l'équipe de terminologie des Nations unies, section de référence

Les contacts avec l'équipe de terminologie (Mme Henripin, Mme Ariane Delacampagne) sont excellents.

Les contacts avec les fonctionnaires de la Division des documents du Département des affaires de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences de l'ONU à New York seront maintenus.

6. Collecte et compilation d'une liste de noms de pays provenant de sources nationales ou d'autres sources officielles

Les pays pourraient fournir, s'ils le souhaitent, des liens et des informations sur des listes de noms de pays de sources nationales ou d'autres sources officielles, le plus possible disponibles sur Internet.

La France s'est inspirée de documents ONU pour constituer la *liste des pays souverains ou dépendants*, à jour en 2016 – date où l'on n'enregistre aucun changement significatif pour les pays dépendants. Sur le site de l'UNTERM, il serait intéressant de mettre à jour la liste en anglais des pays reconnus par l'ONU et des pays non reconnus (soit en tout environ 200 pays).

⇒ Demander au service de terminologie de fournir le document initial afin de l'amender.

Leo Dillon et Élisabeth Calvarin.